

TP

de Conducteur(trice) Routier de Marchandises

Finalité du Titre Professionnel de Conducteur(trice) Routier de Marchandises sur Porteur et sur Véhicules Articulés

Ce Titre Professionnel délivré par le Ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité donne aux futurs conducteurs les moyens d'exercer leur métier en maîtrisant tous les éléments liés à leur véhicule et aux opérations de transport.

Le Titre, comme le CAP ou le BEP de conducteur routier, permet aux jeunes de 18 à 21 ans de conduire des poids lourds de plus de 26 tonnes de PMA (Poids maximum autorisé).

L'obtention du Titre Professionnel sur Porteur donne par équivalence l'attestation FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) qui est exigée pour débiter dans la profession de conducteur routier de marchandises.

Descriptif du métier : les activités

S'INFORMER :

- Rechercher des informations concernant la réalisation d'un transport, les contraintes normales liées au client, aux conditions de transport.
- Se renseigner auprès de l'entreprise pour s'adapter face à un imprévu et améliorer le service.
- Identifier et décoder les divers documents transport ou d'accompagnement du chargement qui justifient le règlement des factures.
- Organiser des informations, synthétiser les remarques émises par le client, effectuer un compte rendu auprès de son employeur.
- Transmettre, renseigner des informations sur l'environnement économique (délai, tarifs et stockage) à son entreprise.

TRAITER ET DÉCIDER :

- Établir et définir un itinéraire à partir des contraintes (incident de circulation) ou de consignes particulières.
- Choisir des moyens de communication, de maintenance, de manutention, de gestion en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité de service.
- Gérer le temps de conduite, de repos en utilisant le chronotachygraphe électronique.
- Prendre des initiatives en cas d'incidents.
- Établir le diagnostic d'un dysfonctionnement (du véhicule, de l'équipement ou des moyens de communication).
- Organiser un transport et assurer un service non prévu en respectant les consignes.

RÉALISER :

- Avant la prise en charge du véhicule, effectuer des contrôles sur son état général de fonctionnement et contrôler les documents (livret d'entretien, document de bord...)
- Conduire un véhicule, manoeuvrer un véhicule porteur et articulé à vide ou en charge maximum.
- Prendre en charge des marchandises, contrôler, effectuer un chargement ou un déchargement à l'aide de moyens manuels ou mécaniques.
- Livrer les marchandises.
- Utiliser et exploiter les documents nécessaires au transport, à la maintenance et à la conduite.
- Utiliser les moyens de communication, de manutention.
- Gérer des fonds, encaisser et effectuer des règlements.
- Entretenir le véhicule en effectuant un entretien quotidien.
- Évaluer les écarts et proposer des solutions dans le domaine de l'exploitation, de l'environnement et de l'utilisation du matériel.

Conditions générales d'exercice

La réussite dans l'exercice du métier suppose :

- >> D'être polyvalent, organisé, afin de gérer ses activités et son temps de travail
- >> D'avoir une capacité de concentration
- >> D'être capable d'évoluer en autonomie
- >> D'avoir une bonne condition physique
- >> D'avoir le sens commercial

Pré-requis

- >> Être âgé de 18 ans
- >> Être en possession du permis B
- >> Être déclaré apte suite à la visite médicale exigée par la préfecture pour les permis C et EC

Durée de la formation

**Cette formation dure en moyenne 665 heures
et elle est proposée en contrat d'apprentissage sur un an.**

Heure de préparation à l'examen en sus.

Dans un premier temps, l'apprenti suit le programme du Titre de Conducteur Routier sur Porteur puis celui du Titre de Conducteur Routier sur Véhicules Articulés.

L'obtention du Titre de Conducteur Routier sur Porteur est un pré-requis nécessaire à la poursuite du parcours en Titre Professionnel sur véhicules articulés.

CONTENU DE LA FORMATION :

- >> Les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
- >> La conduite et les manœuvres de tout type de véhicule de plus de 3,5 Tonnes de PTAC et l'acheminement des marchandises
- >> La prise en charge et la livraison de la marchandise
- >> L'attelage et le dételage
- >> La prévention des risques et l'application des procédures en cas d'incident et d'accident, à l'arrêt comme à la circulation
- >> La détection, la description des dysfonctionnements du véhicule et les dépannages simples
- >> La recherche, les échanges et l'exploitation des informations opérationnelles dans le contexte du transport routier de marchandises
- >> L'identification, le contrôle et le renseignement des documents réglementaires du Transport Routier de Marchandises